

Séance du conseil municipal du 25 janvier 2020

Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 5 Absents : 4 Votants : 6

Date de convocation : 21/01/2020

Affichage le : 21/01/2020

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT-ALLOUACHE, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Bernard FIROBIND, Gérard PERRIN,

PRESIDENT DE SEANCE : Martial DARDELIN

EXCUSÉ : *Virginie FRELIN a donné procuration à Jean-Yves AIT-ALLOUACHE*

ABSENTS, *Nadine BESSON, Suzanne HUOT, Muriel KHALFAOUI*

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard FIROBIND

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance,

Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du Conseil Municipal,

Organisation des commissions suite à la décision du Tribunal Administratif invalidant l'arrêté pris par l'ancien maire par intérim, Mme Huot, concernant l'élection partielle du 10 novembre 2019.

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle la première convocation du conseil municipal le lundi 20 janvier à 20 H. Le quorum n'ayant pas été atteint une nouvelle convocation a été adressée au conseillers et affichée aux lieux habituels.

1) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Bernard FIROBIND, secrétaire de séance.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

2) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019, n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/01/25/01

3/ ORGANISATION DES COMMISSIONS

Compte tenu de l'annulation par le Tribunal Administratif de Besançon de l'élection de cinq conseillers municipaux (Mme Christelle BARD, Mme Victoria BILLOD, Mme Carole FAHY, Mme Sylvie SOTTIAU et M Joël BARDIN, il convient de revoir les différentes commissions ainsi que la représentation de la commune dans les différents organismes dont fait partie la commune.

CCVM : Communauté de communes du Val Marnaysien :

2 délégués de droit : Martial DARDELIN, Maire et Gérard PERRIN, 2^{ème} adjoint.

SIGF : Syndicat intercommunal forestier des Grands Bugnoz : 3 délégués : Gérard PERRIN, Joël BARDIN, Jean-Pierre PATER.

SMAMBVO : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon : 1 délégués : Gérard PERRIN.

SIEVO : Syndicat intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

Titulaires : Martial DARDELIN et Antoine COTTIN

Suppléants : Jean-Yves AIT-ALLOUACHE et Bernard FIROBIND

Commission d'appel d'offres :

Le Maire de droit et 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

Martial DARDELIN

Titulaires : Gérard PERRIN, Jean-Yves AIT-ALLOUACHE , Bernard FIROBIND

Suppléants : Antoine COTTIN, Virginie FRELIN

Commission personnel communal :

Responsable : Antoine COTTIN

Membres : Bernard FIROBIND, Martial DARDELIN, Gérard PERRIN

Commission cimetière et église :

Responsable : Martial DARDELIN

Membres : Antoine COTTIN

Commission bois et affouage

Responsable : Gérard PERRIN

Membres : Joël BARDIN et Jean-Pierre PATER

Commission sécurité et urbanisme

Responsable : Martial DARDELIN

Membres : Bernard FIROBIND, Antoine COTTIN, Virginie FRELIN, Christelle

Membres non élus : Joël, BARDIN, Victoria BILLOD, Christelle BARD

Les commissions vie sociale et animation sont suspendues jusqu'au prochaines élections de mars 2020.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/01/25/02

4/ QUESTIONS DIVERSES

A/ Remboursement d'un sinistre par GROUPAMA.

Un chèque d'un montant de 2 124.51 € a été envoyé par Groupama. Ce montant correspond à l'indemnisation du sinistre du 4 décembre diminué d'une franchise.

Le Conseil Municipal est étonné de constater qu'une franchise est appliquée alors que la commune est victime dans cette affaire. Des précisions seront sollicitées au cours d'une prochaine rencontre avec l'assureur.

Une rencontre avec le responsable des collectivités de Groupama aura lieu le 10/02/2020 à 10 h 30.

B/ Remboursement de fournitures à la secrétaire.

Dans un délai très court les élus ont organisé la préparation et la distribution des colis de Noël et des vœux. Quelques fournitures étaient nécessaires pour accompagner les colis et effectuer les invitations. Compte tenu de l'urgence et de l'absence de compte a=ouvert à op office, Mme Poirey a réglé les fournitures. Le Maire propose le remboursement de la somme de 14.85 € à Mme Poirey Françoise.

Vote : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2020/01/25/03

D/ Employé technique

M Guillaume ETEVENON, nouvel adjoint technique prendra ses fonctions le 28 janvier 2020, nous lui souhaitons la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Emagny, le 30 janvier 2020

Le Maire

Martial DARDELIN



